

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale

Direction générale du travail

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Avenant du 18 octobre 2012 à la délégation de gestion du 28 avril 2011 concernant la fonction d'ordonnateur et l'organisation du pouvoir adjudicateur pour les services du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

NOR : ETST1281268X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Entre :

M. Joël BLONDEL, directeur de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO), représentant de l'ordonnateur principal et directeur des affaires financières, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

M. Jean-Denis COMBREXELLE, directeur général du travail, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique

L'article 1^{er} de la délégation de gestion du 28 avril 2011 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1^{er}

Objet de la délégation de gestion

Par la présente délégation de gestion, le délégrant confie au délégataire la mise en place des crédits du programme 111, ainsi que la signature des engagements juridiques et la certification des services faits lorsqu'ils ne peuvent être matérialisés dans CHORUS pour l'ensemble des dépenses relevant de ce programme à l'exception des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle (UO) spécifique "0111-CDGT-CMAR" et de celles imputées sur l'unité opérationnelle spécifique "0111-CDGT-CCOM", dont les modalités de gestion sont chacune précisées en annexe.

Elle organise le pouvoir adjudicateur en ce qui concerne les segments d'achat relevant de sa compétence. »

Fait le 18 octobre 2012.

Le délégrant :

*Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,*

J. BLONDEL

Le délégataire :

Le directeur général du travail,

J.-D. COMBREXELLE

ANNEXE N° 2 À LA DÉLÉGATION DE GESTION DU 28 AVRIL 2011 CONCERNANT LA FONCTION D'ORDONNATEUR ET L'ORGANISATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ENTRE LA DAGEMO ET LA DGT

Préambule

Les lois n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et n° 2010-1215 du 15 octobre 2010 complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi 2008-789 instituent la nécessité de mesurer la représentativité et l'audience des organisations syndicales de salariés dans toutes les entreprises de France.

Ce dispositif de mesure de la représentativité et de l'audience requiert la mise en œuvre d'une communication institutionnelle à travers la mise en place d'une campagne nationale afin de répondre au double objectif d'informer le grand public et d'inciter les électeurs à voter.

La conduite de cette opération nécessite la mise en place d'une organisation et d'un circuit de gestion coordonnés entre le représentant du pouvoir adjudicateur sur le segment d'achat « opération de communication » (le délégué à l'information et à la communication – DICOM) et le responsable du programme 111 (le directeur général du travail) qui constituent une dérogation aux principes posés par la délégation de gestion passée entre le DAGEMO et le DGT.

1. Objet de l'annexe

La présente annexe précise les modalités de gestion applicables à l'unité opérationnelle (UO) spécifique 0111-CDGT-CCOM du BOP 0111-CDGT d'administration centrale sur le programme 111.

Par exception aux stipulations de la délégation de gestion entre le DAGEMO et le DGT, le délégué à l'information et à la communication (DICOM) est chargé de la consommation des autorisations d'engagements et des crédits de paiement imputés sur l'UO spécifique 0111-CDGT-CCOM du BOP d'administration centrale sur le programme 111 relevant de la compétence du DGT.

2. Organisation et périmètre des opérations

Cette UO qui regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la campagne de communication relative à la mesure de la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises et les PME (MARS) et de l'audience de ces mêmes organisations dans les très petites entreprises (TPE) est codifiée dans CHORUS sous le numéro 0111-CDGT-CCOM.

Elle est placée sous la responsabilité du DICOM, bureau DR2.

Elle ne concerne que les marchés concourant à la mise en place de cette communication institutionnelle.

Le DICOM est en charge de la conduite des opérations sur le segment d'achat « opération de communication » dont il a la responsabilité.

Pour les différents marchés concourant à la mise en place de cette campagne de communication, le DICOM a la charge, en concertation avec le bureau RT2 de la DGT, de mettre en œuvre l'intégralité des procédures applicables à la passation des marchés publics, de la publication au *BOAMP* jusqu'à la notification au titulaire et d'en assurer l'exécution.

Les habilitations nécessaires à la saisie et au suivi des actes dans CHORUS concernant cette campagne de communication sont données aux agents de la DICOM dans les mêmes conditions que celles relatives au programme 155.

Les délégations de signatures du délégué à l'information et à la communication aux agents de la DICOM au titre du programme 155 sont réputées valables pour ce qui concerne la gestion de cette campagne de communication à partir des crédits du programme 111.

La consommation des crédits d'AE et de CP se fera au titre de la sous-action 3 « Audience syndicale » dans l'action 3 « Dialogue social et démocratie sociale » du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».

3. Définition du circuit de gestion

3.1. *Les actes de gestion incombant au délégué à l'information et à la communication*

3.1.1. En qualité d'ordonnateur principal délégué de la dépense, le DICOM a la charge de :

- gérer les crédits d'AE et de CP de l'UO spécifique 0111-CDGT-CCOM ;
- transmettre au CSP ou saisir dans CHORUS Formulaire les données concernant les engagements juridiques, notamment les marchés formalisés et les bons de commande sur marché, en incluant la DGT en validation intermédiaire (précisément, le bureau du pilotage budgétaire et du contrôle de gestion de la DGT) ;
- certifier, saisir et valider au final les services faits dans CHORUS Formulaire, en incluant la DGT en validation intermédiaire ;
- transmettre au CSP tous les documents prévus par la charte de gestion du CSP ;

- suivre la consommation des crédits d'AE et de CP et en rendre compte au DGT ;
- saisir toutes les opérations de fin de gestion concernant cette campagne de communication et fournir au DGT un dossier l'informant des montants à inscrire éventuellement au titre des provisions pour charges et/ou des charges restant à payer ;
- calculer les demandes de crédits report sur l'UO spécifique 0111-CDGT-CCOM et en informer le DGT pour que ce dernier en fasse la demande selon les modalités définies par la direction du budget.

3.1.2. Au titre de la gestion CHORUS

Pour effectuer les saisies dans CHORUS Formulaire ou dans Cœur CHORUS, les codes suivants devront être utilisés :

RÉFÉRENTIELS CHORUS	CODES
Organisation d'achat (OA)	C010
Groupe d'acheteurs (GA)	6BQ
Siret acheteur (DGT)	120 037 015 00027
Centre de coûts	DGTRT00075
Centre financier (UO)	0111-CDGT-CCOM
Domaine fonctionnel	111-03-03
Activité	011100000032
Localisation interministérielle	N1175
Axe ministériel 1	36-TPE ou 36-MARS

3.2. Les actes de gestion relevant du DGT

3.2.1. Au titre des marchés publics

Le DGT définit les besoins à couvrir pour la réalisation de cette campagne de communication.

En concertation avec le DICOM, chargé d'établir un budget prévisionnel détaillé par trimestre et transmis à la DGT en amont des comptes rendus d'exécution organisés avec le contrôleur budgétaire, il estime le besoin en crédits d'AE et de CP nécessaires pour couvrir les dépenses des marchés à venir ou en cours et les intègre dans ses demandes de crédits à l'occasion de l'élaboration des projets de loi de finances. Ces crédits sont retracés dans le DPBI soumis chaque année au visa du contrôle budgétaire.

Il suit avec le DICOM, dans le cadre des comités de pilotage mis en place à cet effet, la bonne réalisation des différentes prestations demandées aux titulaires des marchés publics relatifs à la campagne de communication pour les projets MARS et TPE.

3.2.2. Au titre de la gestion budgétaire

Le DGT dote, à un rythme trimestriel, l'UO spécifique 0111-CDGT-CCOM avec les crédits d'AE et de CP indispensables à la passation et au paiement des marchés relatifs à la campagne de communication pour les projets MARS et TPE, sur le fondement du budget prévisionnel trimestriel mentionné au 3.2.1.

Il organise des réunions de suivi budgétaire et comptable avec le DICOM selon un calendrier à fixer d'un commun accord.

4. Durée de l'annexe

La présente annexe prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour toute la durée de la campagne de communication mise en œuvre pour les projets MARS et TPE. La présente annexe sera caduque de fait en cas de modification substantielle, notamment de l'organisation du pouvoir ordonnateur ou du pouvoir adjudicateur, ou d'annulation de la délégation de gestion entre le DAGEMO et le DGT ou de celle entre le DAGEMO et le DICOM.

5. Conservation et archivage des dossiers

Le DICOM assure et met en place les procédures relatives à la conservation des pièces constituant les dossiers de gestion, notamment les actes des procédures, les engagements juridiques et les services faits.

Le directeur général du travail,
J.-D. COMBEXELLE

*Le délégué à l'information
et à la communication,*
L. SETTON

CARTOGRAPHIE DES SEGMENTS D'ACHAT ET DES SERVICES RESPONSABLES

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE
Communication	Événementiel	Colloques, séminaires et rencontres (préparation, coordination et organisation)	DICOM
		Réalisation de stands (salons, foire...)	DICOM
		Conférences et revues de presse	DICOM
	Opération de communication	Achat et gestion d'espaces publicitaires	DICOM
		Campagnes de communication (préparation, conception, coordination, suivi et évaluation)	DICOM
		Plates-formes de renseignement téléphonique (suivi et mise en œuvre)	DICOM
		Publications d'ouvrages	DICOM
		Services d'agence de presse écrite, photographique, radio ou télédiffusée ou cinématographique	DICOM
		Services de conception d'expositions temporaires	DICOM
		Service de création graphique et multimédia	DICOM
		Services de conception, de production, de distribution, de projection, de traduction et de promotion ou de publicité de films ou d'œuvres audiovisuelles et multimédias	DICOM
		Service de gestion de la vidéothèque	DICOM
		Service de conception, réalisation et commande de reportages photographiques	DICOM
		Gestion de la photothèque	DICOM
		Assistance rédactionnelle	DICOM
		Étude de communication	Sondages et études d'opinion
	Études préalables et postérieures aux actions nationales d'information		DICOM
	Études de lectorat ou d'évaluation des publications		DICOM
	Action d'évaluation des campagnes		DICOM
Études	Études, évaluations et recherches dans le champ de la mission travail et emploi	Études, évaluations et recherches inscrites au programme de travail de la DARES	DARES

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE
	Études, évaluations et recherches sur les conditions de travail	Prestations de services d'études scientifiques et médicales sur les conditions de travail, la protection de la santé et de la sécurité en milieu de travail	DGT
Prud'hommes	Toute dépense proprement spécifique à l'opération électorale		DGT
Fonctionnement courant	Abonnement et documentation	Abonnements journaux et magazines et prestations liées	DLP
		Enregistrements sonores audio et informatiques	DLP
		Ouvrages de documentation technique et générale tous supports	DLP
	Affranchissement	Affranchissement et expédition	DLP
		Matériel d'affranchissement	DLP
	Déplacement	Agence de voyages et autres services de déplacement	DLP
	Prestations générales	Fournitures et petit matériel de bureau	DLP
		Mobilier (achat et location)	DLP
		Denrées alimentaires	DLP
		Habillement	DLP
		Matériel de surveillance	DLP
		Fourniture de papier et dérivés (enveloppes...)	DLP
		Diverses spécialités pharmaceutiques	DLP
		Blanchisserie, teinturerie	DLP
		Enlèvement, tri, stockage des ordures ménagères	DLP
		Nettoyage des locaux	DLP
		Matériel électrique	DLP
		Outillage	DLP
		Gardiennage, surveillance d'immeuble...	DLP
	Frais de représentation et de manifestations des services, locations de salles	DLP	
Formations générales des agents du ministère	INTEFP		

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE	
		Formations informatiques à l'attention des informaticiens de l'AC	SDSI	
		Démarche qualité, audit conseil, études organisationnelles	DLP	
		Aide psychologique	SDRH	
		Politique de protection sociale	SDRH	
		Services juridiques	SDRH	
	Restauration	Restauration collective	SDRH	
	Transport	Transport de personnes	DLP	
		Transport de matériel, marchandises	DLP	
		Transport de matériel informatique	SDSI	
	Véhicules	Achat et location de véhicules légers	DLP	
		Entretien de véhicules légers	DLP	
		Carburants, lubrifiants	DLP	
		Matériel de transport	DLP	
		Véhicules spécifiques	DLP	
		Assurances automobiles	DLP	
		Contrôle technique automobile	DLP	
	Immobilier	Loyers et charges locatives	Locations immobilières	DLP
			Charges connexes aux loyers	DLP
		Prestations de bâtiments	Aménagement de locaux	DLP
			Maintenance des ascenseurs et monte-charges	DLP
Sécurité incendie			DLP	
Désinfection, dératisation, désinsectisation...			DLP	
Autres entretiens immobiliers			DLP	
Équipement électrique et d'éclairage			DLP	
Peintures, vernis, adjuvants encres d'imprimerie		DLP		

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE
		Services d'architecture	DLP
	Énergie et fluide	Eau	DLP
		Électricité	DLP
		Gaz	DLP
		Chauffage et climatisation	DLP
		Autres énergies	DLP
	Travaux publics	Autres travaux	DLP
Informatique	Internet	Conception, réalisation et maintenance des sites Internet grand public	DICOM
		Conception, réalisation et maintenance des sites Internet métier	SDSI
	Logiciels	Acquisition et maintenance des logiciels et progiciels	SDSI
	Matériel informatique	Matériel informatique (bureautique, serveurs...)	SDSI
		Maintenance matériel informatique	SDSI
		Consommables informatiques	DLP
		Matériel informatique d'infrastructure nationale (réseau, routeurs, serveurs hébergeant les applications nationales)	SDSI
		Maintenance et entretien des serveurs	SDSI
	Prestations informatiques	AMO informatique	SDSI
		Prestations d'analyse et de développement des systèmes d'information	SDSI
		Autres services informatiques	SDSI
		Assistance informatique	SDSI
	Études informatiques	Prestations de services d'études informatiques	SDSI
Reprographie	Impression	Impression	SDSI
		Routage	Tous
		Impression, routage et saisie de données sur opération	Tous
	Reprographie	Matériel de reprographie (achat et location)	DLP

NATURE D'ACHAT	SEGMENTS	SOUS-SEGMENTS	RESPONSABLE
		Photocopieurs	SDSI
		Maintenance de reprographie	DLP
Télécommunication	Téléphonie	Équipement et maintenance de matériel	SDSI
		Services de téléphonie filaire et mobile (abonnements et communications)	SDSI
	Réseau	Équipement et maintenance de matériel	SDSI
		Services de réseaux de transmission de données (abonnements et communications)	SDSI